



## victime d'un mariage gris

Par **ayafaris**, le **26/07/2010** à **12:47**

bonjour

je me suis marié au maroc en décembre 2009, mon mari est arrivé en france en mai 2010, il a déjà quitté le domicile conjugal en juillet 2010, il n'a toujours obtenu de carte de séjour et son visa long séjour conjoint français n'est pas validé il est donc sans papiers. j'ai déclaré au commissariat de police le proche que mon époux a quitté le domicile conjugal j'ai également entamé seul une procédure de divorce sans lui ne connaissant pas son adresse. je ne sais plus ou me renseigné ni la police ni mon avocat ne peuvent m'aider ou me renseigner; mon époux vit sa vie en toute liberté sans s'inquiéter du divorce ou de ses papiers. de mon côté je voudrais le faire repartir au maroc renseigné moi svp merci

Par **Domil**, le **30/07/2010** à **23:20**

Vous avez signalé le cas, vous n'avez aucun pouvoir pour qu'il soit arrêté ou expulsé. Occupez-vous de divorcer, c'est tout ce que vous pouvez faire.

si ça pouvait servir de leçon aux autres ...

Par **ayafaris**, le **31/07/2010** à **09:01**

oui je constate bien que personne n'est en mesure de pouvoir l'expulser et cela est un grand dommage et je trouve scandaleux nous français nous sommes contrôlés à tout point de vue fiscal et j'en passe et là mon devoir est de signaler cela et personne ne bouge je suis vraiment hors de moi